

DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 DES SITES « ETANGS PALAVASIENS ET ETANG DE L'ESTAGNOL »



PROGRAMME D'ACTION POUR LE DOCOB

DOCUMENT DE TRAVAIL

ATELIERS THEMATIQUES

JANVIER 2009



RAPPEL DES OBJECTIFS DU DOCOB

7 objectifs de conservation ont été proposés et validés en comité de pilotage le 16 octobre 2008.

- Maintien et restauration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- Amélioration de la qualité des eaux des étangs et des zones humides périphériques,
- Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,
- Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles,
- Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation,
- Sensibilisation et formation des acteurs,
- Animation et mise en œuvre du DOCOB.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION

L'élaboration du programme d'action, ou programme de mesures, constitue la dernière étape dans l'élaboration du Document d'Objectifs.

Ce programme d'action est un document de travail, il a été élaboré à partir des résultats des diagnostics et des éléments de réflexions issus des groupes de travail et pourra être amené à évoluer suite aux discussions au sein des ateliers thématiques.

Les différentes actions proposées ont été regroupées par thème, numérotées et codifiées :

CODE	THEME	NOMBRE D' ACTIONS
HAB	Actions en faveur des habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	20
EAU	Actions liées à la qualité des eaux et à la gestion hydraulique des lagunes et des zones humides périphériques	
ACT	Actions pour l'intégration, le maintien et/ou la valorisation des activités humaines	
COM	Actions de sensibilisation, d'animation, de formation et de communication	
SUI	Etudes et suivis à mettre en œuvre	
ANIM	Animation et mise en œuvre du document d'objectifs	

Le programme d'action sera discuté au sein de 4 ateliers thématiques :

Atelier « Qualité de l'eau et réseau hydraulique »	19 janvier 2009 à Frontignan
Atelier « Gestion des usages »	22 janvier 2009 à Palavas les Flots
Atelier « Biodiversité et conservation »	29 janvier 2009 à Villeneuve les Maguelone
Atelier « Pratiques agricoles »	Date à déterminer courant février

ACTIONS EN FAVEUR DES HABITATS NATURELS, HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
HAB01	Améliorer l'état de conservation de l'habitat lagunaire	L'amélioration de l'état de conservation de cet habitat est indissociable d'une amélioration globale de la qualité des eaux des lagunes. L'objectif est donc de favoriser la mise en place de mesures concrètes de limitation des apports, de déconfinement des masses d'eau et de préservation de ces milieux.	<p>Toutes les mesures proposées sur cet habitat naturel devront tenir compte des recommandations inscrites dans les SAGEs (Lez Mosson Etangs Palavasiens et Basin de Thau)</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et information auprès des collectivités, acteurs du territoire et grand public, - veiller à éviter des situations de surexploitation des ressources naturelles, - limiter et/ou stopper les aménagements de berges, - éviter tout perturbation du fonctionnement hydrologique du milieu, - poursuivre les actions de réduction des pollutions aux lagunes, - préserver les espèces animales et végétales qui en dépendent, - favoriser la recolonisation des herbiers aquatiques, notamment les zostères.
HAB02	Entretien des prés salés méditerranéens par les pratiques agricoles en faveur de l'habitat et des espèces patrimoniales présentes.	Favoriser une gestion agro-pastorale afin d'entretenir et maintenir ces milieux ouverts. Prévenir la destruction des espèces patrimoniales, notamment le Plantain de Cornut et la Scorzonère à petites fleurs et augmenter leurs effectifs.	<p>Les prés salés sont bien représentés sur le site et accueillent de nombreuses espèces végétales d'importance régionale voir nationale telles que la Scorzonère à petites fleurs, le Plantain de Cornut ou l'Orchis des marais. La gestion pastorale, pratiquée couramment, peut permettre le maintien de ces habitats en bon état de conservation. Les menaces observées sont surtout le comblement et la cabanisation mais également une gestion pastorale inadaptée.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'entretien des prés salés par le pâturage et la fauche, - permettre l'extension des surfaces par la réouverture de zones embroussaillées.
HAB03	Entretien et/ou restaurer les milieux à inondation temporaire.	Restaurer et/ou maintenir le fonctionnement hydraulique de ces zones humides particulières. Sauvegarder et développer notamment les stations de Cresse de Crête et de Scirpe littoral.	<p>Les milieux à inondation temporaire sont très rares à l'échelle communautaire, ils abritent souvent une flore remarquable et peuvent constituer des sites de nidification pour certains laro limicoles. Le maintien de l'état de conservation de ces habitats dépend généralement du maintien du fonctionnement hydraulique naturel.</p> <p>Détail de l'action :</p> <p>Sur les zones existantes : favoriser le pâturage tardif sur une courte durée et avec une charge instantanée forte.</p> <p>Sur les zones propices : possibilité d'étrépage ou de décapage léger.</p>

HAB04	Entretien et/ou restaurer les marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i>	Entretien et protéger des surfaces d'habitats en place. Dans la mesure du possible, favoriser le développement de l'habitat.	<p>Sur le site Natura 2000, la présence des marais à <i>Cladium mariscus</i> est liée à des conditions de milieux très particulières : des résurgences d'eau douce chargée en calcaire. La mesure vise à protéger les nombreux fossés colonisés des menaces identifiées : comblement, pollution de l'eau, gyrobroyage trop fréquent.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection et entretien des fossés et points d'eau colonisés par le Marisque et les espèces associées, - maintien du fonctionnement hydraulique naturel, - dans la cadre d'une gestion pastorale, les zones à Marisque pourront être mises en défens afin d'éviter le sur piétinement ou pâturées de manière extensive après le 1^{er} juillet.
HAB05	Gérer les fourrés et steppes salées méditerranéens.	Maintenir et/ou restaurer ces habitats naturels par une non-intervention ou une gestion pastorale extensive. Favoriser le développement des stations de Saladelles de Girard afin d'obtenir des populations stables.	<p>Les steppes salées sont très rares sur le site et représentent un enjeu de premier ordre. Les fourrés salés (sansouires) sont en revanche très communs sur le site. Ces derniers représentent néanmoins un enjeu important concernant la nidification de nombreux oiseaux. La mesure vise à écarter les menaces (comblement, sur piétinement) qui pèsent sur ces habitats.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre une gestion pastorale adaptée en évitant la présence du bétail en période d'inondation de l'habitat, - ouverture mécanique des milieux, - mise en défens de secteurs plus sensibles.
HAB06	Entretien et/ou restaurer les prairies humides naturelles caractéristiques des milieux doux à légèrement saumâtres.	Maintenir voire restaurer des milieux ouverts prairiaux, notamment par une valorisation environnementale et agricole.	<p>Ce type d'habitat est rare voire très rare et menacé sur le site, notamment à cause des phénomènes de cabanisation et de comblements, mais également à cause de la mise en culture des faibles surfaces de terre influencées par l'eau douce. Cette mesure consiste à favoriser l'entretien des prairies humides par une fauche tardive ou du pâturage, voire une extension des surfaces par réouverture de zones embroussaillées.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter au maximum l'intensification des pratiques de type : drainage, fertilisation, labour..., - fauche tardive et gestion pastorale, - apports d'eau douce permanent avec surplus au printemps, - ouverture des zones embroussaillées, - maintien et entretien des haies et fossés autour des parcelles fauchées.

DOCUMENT DE TRAVAIL

HAB07	Maintenir et/ou restaurer les laisses de mer et d'étangs.	Restaurer et entretenir des surfaces de l'habitat considéré.	<p>Sur le site, les laisses de mer et d'étangs sont peu fréquentes par rapport aux surfaces potentielles en raison de l'artificialisation des berges (pentes raides, enrochements, plantations). L'état de conservation est souvent modéré en raison de quantités parfois importantes de déchets inorganiques et du nettoyage mécanique des plages. Ces laisses de mer et d'étangs peuvent accueillir une flore remarquable (annuelles) et représentent des zones d'alimentation pour les limicoles.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ramassage manuel des déchets inorganiques : ces déchets sont le plus souvent charriés par le vent à la surface de l'eau et s'échouent sur les berges. Dans ce cas, un passage mensuel peut être nécessaire. - prise en compte systématique de ces habitats lors de tous travaux d'aménagement : profilage des berges, accès... - non intervention et surveillance des habitats en bon état de conservation.
HAB08	Restaurer et entretenir les milieux dunaires et arrières dunaires.	Protéger ces habitats de la sur fréquentation et de l'érosion.	<p>Les milieux dunaires et arrières dunaires présentent une dynamique permanente liée à l'érosion, notamment éolienne. Ces habitats, sans intérêt pastoral, sont particulièrement sensibles au piétinement lié à la fréquentation et au pâturage.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer la fréquentation, la canaliser et mettre en défens les zones les plus sensibles, - proscrire le nettoyage mécanique des hauts de plage.
HAB09	Entretien des milieux boisés et les haies	Amélioration de l'état de conservation des habitats en place par une gestion légère adaptée	<p>Ces milieux, morcelés sur le site, peuvent représenter des sites de refuge ou de nidification pour certains oiseaux, peuvent accueillir une flore remarquable (milieux doux) et jouent également un rôle paysager très important. Ils sont réprimés au profit des milieux ouverts (prés salés et prairies humides), mais les zones boisées en place doivent être conservées et entretenues.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les essences locales adaptées dans la formation des haies et boisements, - arrachage des haies plantées avec des essences non autochtones (Cyprés, Olivier de Bohême) - amélioration du fonctionnement hydraulique au sein des habitats en place (durée d'inondation, salinité) - entretien des haies et boisements : maintien d'une part de bois morts sur pied, gestion pastorale possible en sous bois de frênes.

<p>HAB10</p>	<p>Sauvegarder et développer les stations de nivéoles d'été.</p>	<p>Prévenir leur destruction et améliorer les effectifs.</p>	<p>Cette espèce, protégée au niveau national, croît dans les sous bois de frêne, à la lisière des bois, au bord des ruisseaux ou fossés et plus rarement dans les prairies humides sur des sols généralement frais, voire gorgés d'eau et assez riches en nutriments. Elle est assez bien représentée sur le site notamment sur la réserve naturelle de l'Estagnol et dans les marais du Méjean.</p> <p>Cette espèce est malgré tout menacée particulièrement par les travaux d'assèchement et d'aménagement des zones humides, par les modifications du fonctionnement hydraulique, par le surpâturage et le pillage des stations par prélèvement.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire et cartographie précis des stations sur le site, - informer et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires, - entretien des milieux ouverts, - favoriser les apports d'eau douce, et l'inondation hivernale des stations.
<p>HAB11</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces végétales envahissantes ou indésirables</p>	<p>Eradiquer ou limiter les populations d'espèces envahissantes ou indésirables, autochtones ou exogènes qui impactent ou dégradent fortement l'état, le fonctionnement ou la dynamique de l'habitat ou de l'espèce.</p>	<p>Certaines espèces prolifèrent dans le milieu et produisent de graves nuisances, notamment une perte de biodiversité.</p> <p>Parmi les espèces végétales recensées sur le site Natura 2000, on trouve notamment : Herbes de la pampa, Jussie, Griffes de sorcière, Olivier de Bohême, Yucca.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser et/ou compléter l'état des lieux - broyage ou arrachage des espèces concernées, - enlèvement et transferts des produits de coupe, - sensibilisation et information des acteurs - assurer un suivi régulier des espèces recensées.
<p>HAB12</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes ou indésirables.</p>	<p>Eradiquer ou contenir les populations d'espèces envahissantes ou indésirables, autochtones ou exogènes influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels.</p>	<p>Comme pour les espèces végétales, certaines espèces animales prolifèrent dans les milieux naturels, pouvant entraîner des pertes de biodiversité mais également diverses nuisances : dégradation de digue, dégradation de milieu, perte de biodiversité.....</p> <p>Quatre espèces sont particulièrement concernées par cette action : le ragondin, la tortue de Floride, l'écrevisse de Louisiane et le sanglier.</p> <p>Le détail de l'action sera précisé dans le cahier des charges type et tiendra compte de la spécificité de chaque espèce.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL

HAB13	Mettre en œuvre le programme de conservation des laro limicoles.	Favoriser la présence et la nidification durable de ses espèces patrimoniales et inféodées aux lagunes méditerranéennes.	<p>Les laro limicoles sont des espèces spécifiques des lagunes côtières, leurs effectifs étant particulièrement important sur les étangs palavasiens.</p> <p>Détail de l'action : Il s'agit de poursuivre et d'améliorer les actions de conservation pour ces espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi, protection et surveillance des colonies d'oiseaux, - sensibilisation, formation et animation auprès des acteurs locaux et du grand public, - mise en place d'une gestion adaptée sur les sites favorables à leur cantonnement, - poursuivre les opérations de réductions des nuisances du Goéland leucophée et/ou tout autre nuisance identifiée.
HAB14	Créer, restaurer et entretenir des îlots favorables à la reproduction des laro limicoles	Faire perdurer et favoriser la reproduction des colonies de laro limicoles présentes sur le site	<p>Le non entretien des sites, la stabilisation des milieux et la pression humaine ont fortement limité les zones potentielles de reproduction pour ses oiseaux. A travers cette action, il s'agira de restaurer des sites de nidification voir d'en créer de nouveaux dans des zones favorables.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration d'îlots de nidification favorables par dévégétalisation, scarification et/ou apport de sable coquillé, - entretien des îlots déjà utilisés par les oiseaux, - création d'îlots naturels sur des sites propices à l'installation des oiseaux : déconnexions de berges, création de fossés, création d'îlots, - création d'îlots artificiels flottants pouvant constituer un lieu de nidification, - mise en place d'une gestion hydraulique adaptée sur chaque site de nidification.
HAB15	Restaurer et gérer les ouvrages de petite hydraulique indispensables au maintien et à la reproduction des laro limicoles	Faire perdurer et favoriser la reproduction des colonies de laro limicoles en contrôlant les niveaux d'eau des sites colonisés.	<p>Une gestion hydraulique adaptée est indispensable sur tous les sites de reproduction des laro limicoles : niveau d'eau constant en période de reproduction, isolement vis-à-vis des prédateurs terrestres, inondation hivernale pour éviter l'installation d'autres espèces....</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état des lieux du fonctionnement hydraulique sur les sites concernés, - restauration ou création d'ouvrages de petite hydraulique (martellière, bâtard d'eau...) - gestion des niveaux d'eau : manipulation des ouvrages en fonction des conditions météorologique, suivi d'un protocole de gestion.

DOCUMENT DE TRAVAIL

HAB16	Réduire les nuisances d'origine anthropique ou animale sur la reproduction des laro limicoles	Limiter l'impact des dérangements humains et animaux, la préemption des sites favorables à la reproduction par le Goéland leucophée et la prédation sur les colonies de laro limicoles	<p>Les laro limicoles sont des espèces très farouches et extrêmement sensibles au dérangement humain (loisirs de plein air, attrait touristique des bords de mer) et animal (prédation par le Goéland leucophée et par les prédateurs terrestres tels que les rats, belettes, couleuvres....)</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en défens, fermeture ou aménagement de certains accès, - aménagement de chemin notamment vis-à-vis du dérangement visuel des oiseaux (plantation de haies, palissades...), - sensibilisation, information des usagers et mise en place d'une signalétique, - opération innovante de réduction des nuisances dues au Goélands leucophée, - opération innovante de piégeage des espèces terrestres prédatrices d'œufs et/ou de poussins.
HAB17	Conserver, entretenir et gérer les roselières en faveur des espèces paludicoles	Maintenir les roselières existantes sur le site et/ ou favoriser leur développement par une gestion de l'habitat adaptée.	<p>Les roselières constituent un habitat assez commun sur le site Natura 2000. Elles constituent surtout des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Le roseau offre également un potentiel pastoral intéressant.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un diagnostic de localisation des roselières présentes et de leur état de conservation, - la mise en place d'une gestion pastorale et d'une gestion hydraulique, - au besoin, prévoir un entretien mécanique de la roselière.
HAB18	Améliorer les potentialités d'accueil de la Cistude d'Europe	Permettre à la population de Cistude de se maintenir et favoriser leur croissance démographique.	<p>La Cistude d'Europe est peu présentes sur les zones humides périphériques des étangs palavasiens bien que le milieu lui soit favorable. Un programme de réintroduction a été lancé en 2008 sur la Réserve nationale de l'Estagnol.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des populations existantes sur l'ensemble du site, - aménagements des milieux pour favoriser les échanges d'individus (restauration et entretien des roubines et fossés....) - si nécessaire capture d'individus pour suivis scientifiques, - sensibilisation des acteurs.
HAB19	Mettre en place une gestion des milieux doux favorables aux anatidés	Conserver et/ou restaurer les plans d'eau doux à légèrement saumâtre afin de maintenir des zones de remise et de gagnage pour les populations de canard, notamment en période hivernale.	<p>Les grands plans capables d'accueillir de nombreux anatidés sont rares sur le périmètre des étangs palavasiens. De plus, ces sites (réserve de l'Estagnol, étang du Vagaran, marais de la Grande Palude) sont soumis à de nombreuses modifications physiques (niveau d'eau plus faibles, augmentation du gradient de salinité...).</p> <p>A travers cette action il s'agira de surveiller ces zones et de mettre en place des actions spécifiques de sauvegarde.</p> <p>Le Détail de l'action sera précisé dans le cahier des charges type. Les avis des experts scientifiques seront demandés.</p>

HAB20	Poursuivre la mise ne œuvre d'une politique de reconquête foncière des zones humides périphériques des étangs palavasiens.	Utiliser l'outil de maîtrise foncière pour protéger les espaces naturels.	Détail de l'action : - poursuivre le travail de mise en place du Schéma d'Intervention Foncier avec les principaux partenaires compétents. - sensibiliser les collectivités à l'importance de la maîtrise foncière, - mettre en place une gestion adaptée sur les sites acquis.
HAB21	Elaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi des populations de poissons	A définir si nécessaire et réalisable	

ACTIONS LIEES A LA QUALITE DES EAUX ET A LA GESTION HYDRAULIQUE DES LAGUNES ET ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
EAU01	Favoriser les échanges entre les masses d'eau lagunaires	Améliorer la qualité des eaux des lagunes en favorisant les échanges entre les masses d'eau. Limiter le comblement des lagunes en restaurant les échanges de sédiments entre les étangs et la mer et les canaux. Maintenir le rôle régulateur des lagunes vis-à-vis des phénomènes de crue et/ou de surcôte.	Les nombreuses et progressives dégradations qu'ont subi les lagunes ont contribué à leur comblement et leur sédimentation. Détail de l'action : Favoriser les échanges d'eau entre les masses d'eau lagunaires passe par la restauration des connexions hydrauliques entre les lagunes et entre les lagunes et le canal du Rhône à Sète. Cette mesure doit être considérée comme une mesure accompagnatrice de la restauration de l'habitat lagunaire et de la qualité des eaux, en lien avec la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs présents sur le bassin versant. Cette action est en adéquation avec les préconisations du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.
EAU02	Intégrer le bassin versant dans la restauration de l'habitat lagunaire	Prendre en compte tous les apports du bassin versant qui contribuent à l'eutrophisation des lagunes. Diminuer la quantité et la nature des apports polluants résultants des activités humaines sur l'ensemble du bassin versant en lien avec les objectifs des SAGEs existants.	Détail de l'action : - travailler en partenariat avec les SAGEs pour la limitation des rejets agricoles, domestiques, industriels et urbains. - prévenir les pollutions accidentelles, - mettre en place une surveillance de la qualité des eaux
EAU03	Réduire les apports d'azote et de phosphore dans les lagunes et zones humides périphériques	Améliorer la qualité de l'eau des lagunes et des écosystèmes aquatiques.	Cette action vise en particulier le volet assainissement. Détail de l'action : - poursuivre les engagements en matière de restauration et de mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées, - poursuivre le travail de contrôle et favoriser la mise aux normes rapide des systèmes d'assainissement non collectifs, - éviter les rejets directs dans les milieux et privilégier les raccordements des zones urbaines encore isolées.

EAU04	Développer un programme de lutte contre les phytosanitaires	Réduire les apports des produits phytosanitaires par la mise en place de plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.	<p>Les produits phytosanitaires sont pour la plus part issus de l'activité humaine, notamment de l'agriculture, des effluents des stations d'assainissement des eaux usées et des activités industrielles. D'un point de vu général, dans le milieu naturel, ils accélèrent le processus d'eutrophisation des milieux aquatiques par la modification de l'écosystème.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des pratiques au sein de chaque collectivité, - évaluation des risques de transfert et risques sanitaires, - préconisations sur les techniques de désherbage et de gestion horticole, - sensibilisation, formation et accompagnement des personnels communaux.
EAU05	Inciter les collectivités à mettre en œuvre des schémas directeur d'assainissement pluvial.	Acquérir une meilleure connaissance des flux et des écoulements des eaux pluviales et proposer un programme d'action d'aménagement et d'entretien du réseau pluvial.	<p>Les épisodes pluvieux sont régulièrement à l'origine de dérèglements de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques. Ces événements provoquent des afflux de matières polluantes de diverses origines (débordement de réseau, lessivages des sols, vidange du réseau hydrographique...).</p> <p>Le schéma doit répondre au cahier des charges type du SAGE de Thau qui prend en compte à la fois l'aspect quantitatif (flux) et l'aspect qualitatif des eaux qui transitent vers les lagunes.</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude photogrammétrique, - étude du fonctionnement des écoulements dont collecte et charge de pollution - établissement d'un schéma directeur d'assainissement décrivant les travaux à réaliser en terme d'aménagement et d'entretien.
EAU06	Conduire des travaux raisonnés de curage et d'entretien des fossés et roubines	Entretien des roubines et fossés et engager, le cas échéant, des travaux de restauration, de curage et/ou de nettoyage pour permettre la remise en état du réseau hydraulique dans sa globalité.	<p>Les roubines et autres fossés sont présents partout dans les zones humides périphériques. Ils remplissent de multiples fonctions notamment la circulation des eaux entre les milieux, l'alimentation en eau des zones agricoles mais également de marais ou plan d'eau isolé, et sont le réceptacle des eaux de pluie et de crue. Ils font également partie du patrimoine local de nos milieux et jouent un rôle fondamental dans l'accueil de nombreuses espèces faunistiques (avifaune, tortues, serpents, poissons...)</p> <p>Détail de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser et mettre à jour un diagnostic du réseau hydraulique (roubines, fossés, ruisseaux...), - mettre en œuvre les travaux de restauration nécessaires, - entretenir et débroussailler les roubines et fossés en cours de végétalisation, - mettre en place une surveillance et un suivi de l'état des roubines et fossés, - sensibiliser les acteurs locaux et riverains à la préservation de ces milieux.

EAU07	Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques	Permettre le maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales nécessaires au maintien et à la restauration d'un bon état de conservation de certaines espèces.	Détail de l'action : - diagnostic des ouvrages hydrauliques, - études hydrauliques pour permettre la mise en place d'une gestion adaptée, - fourniture, construction et installation d'ouvrages de petite hydraulique, - suivi, manipulation et surveillance des ouvrages.
EAU08	Eviter les remontées d'eau salée dans les milieux doux à légèrement saumâtre.	Permettre le maintien de la biodiversité en évitant une augmentation du gradient de salinité dans les milieux plutôt doux.	Détail de l'action : - suivi de la salinité dans les zones humides, - travaux d'entretien et de restauration de fossés ou roubine pour permettre un apport d'eau douce, - pose et gestion d'ouvrages anti-sel.

ACTIONS POUR L'INTEGRATION, LE MAINTIEN ET/OU LA VALORISATION DES ACTIVITES HUMAINES

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
ACT01	Contenir et gérer le phénomène de cabanisation	Préserver les zones humides en limitant les constructions illégales qui dégradent les milieux.	Détail de l'action : - poursuivre et mettre à jour le diagnostic territorial, - mettre en place un suivi pour prévenir les nouvelles constructions, - inciter la mise en application des SAGES et de la Loi sur l'Eau - intégrer le phénomène de cabanisation dans les règlements des Plans Locaux d'Urbanisme, - sensibiliser et informer les cabaniers
ACT02	Mettre en cohérence les documents de planification et les politiques publiques	Améliorer l'efficacité des politiques en évitant la contradiction des objectifs et la dispersion des moyens	Détail de l'action : - mettre en cohérences les instruments contractuels, de planification et de maîtrise foncière avec les enjeux, les objectifs et les actions du DOCOB. - éviter la superposition des statuts de protection, - mettre en cohérence les enjeux du DOCOB avec les autres directives européennes.
ACT03	Coordonner les actions de police	<i>Action à détailler</i>	Intégrer le SAGE
ACT04	Gérer la fréquentation liée aux pratiques de loisirs	Organiser et structurer la fréquentation sur les sites sensibles ou à forte valeur patrimoniale	Détail de l'action : - diagnostic des loisirs pratiqués et leur localisation, - préconisations en fonction des richesses patrimoniales et des enjeux de conservation, - mise en défens et balisage des secteurs les plus sensibles, - sensibilisation et information des pratiquants.
ACT05	Harmoniser les pratiques de pêche sur les lagunes	Permettre la pratique de l'activité à tous les pêcheurs professionnels. Minimiser les dégradations et préserver les ressources naturelles et halieutiques.	Détail de l'action : - assurer une coordination entre les représentants professionnels et les pêcheurs, - favoriser les bonnes pratiques de pêche..
ACT06	Favoriser la cohabitation entre les usagers du site	Prévenir l'apparition de conflits d'usage et favoriser la résolution de ceux existants.	Détail de l'action : - favoriser la cohabitation entre les activités traditionnelles et les activités de loisir dans les zones humides, - gérer les différentes activités sur les plans d'eau par la mise en place d'un balisage, la mise en place de panneaux d'information et la diffusion d'une carte de zonage, - limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, - limiter les conflits entre cabaniers et promeneurs, en veillant notamment à la non fermeture des chemins de randonnée.

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION, DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
COM01	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global pour le site Natura 2000.	Informier, sensibiliser, former et éduquer le public sur les enjeux du site Natura 2000 et ainsi favoriser la participation locale, promouvoir le DOCOB et responsabiliser les acteurs locaux sur la conservation des milieux.	Détail de l'action : - définir le(s) public(s) ciblé(s), - identifier les images à transmettre, les notions et les thématiques sur lesquelles communiquer, - définir les outils de communication nécessaires - définir une signalétique, - élaborer le plan de communication.
COM02	Valoriser les acteurs du territoire engagés dans la démarche Natura 2000	Mettre en avant l'ensemble des acteurs signataires de contrats, adhérents de la Charte et engagés concrètement dans des opérations de conservation des habitats.	Détail de l'action : - créer et diffuser un document de communication avec les acteurs engagés, - associer ces acteurs aux actions de sensibilisation et d'information, - mettre en place un « éco label » pour les produits du site Natura 2000
COM03	Développer des outils pédagogiques propres au site Natura 2000	Permettre à l'opérateur et aux gestionnaires présents de disposer d'outils spécifiques pour les animations menées sur le site Natura 2000.	Détail de l'action : - créer des outils pédagogiques, - mener des animations spécifiques à Natura 2000. - développer des partenariats avec les acteurs du territoire pour la sensibilisation du public, - créer des expositions sur le site Natura 2000, - développer un programme spécifique aux scolaires et aux centres aérés.
COM04	Mettre en place des formations à destination des acteurs du territoire.	Former, informer et éduquer les acteurs du territoire sur les enjeux du site Natura 2000.	Cette action concerne surtout les collectivités, les personnels communaux, les gestionnaires... Il s'agit de mettre en place des formations spécifiques pour mieux intégrer le site Natura 2000 dans les politiques territoriales, créer des formations thématiques (phytosanitaires, pouvoirs de police, suivi des habitats...)
COM05	Créer un guide des « bonnes » pratiques des usages	Informier, sensibiliser et éduquer les usagers de pratiques de loisirs aux enjeux du site Natura 2000.	Créer un document pour tous les usagers du site (sports de loisirs, chasse, promeneurs, activité balnéaire, propriétaires privés de terrain en zone humide...) sur les bonnes pratiques pour permettre le maintien du patrimoine écologique. Ce guide pourrait être diffusé directement à la personne, lors de la signature de la Charte ou d'un contrat, par les offices de tourisme....
COM06	Créer un guide des règlements en vigueur sur le site à destination des acteurs du territoire	Porter à connaissance de tous les acteurs locaux de la réglementation à respecter sur les espaces naturels.	Cette action va au-delà du cadre Natura 2000. Il s'agit de résumer dans un guide toute la réglementation en vigueur sur les espaces naturels et les zones humides.

DOCUMENT DE TRAVAIL

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
SUI01	Poursuivre le suivi de l'évolution des habitats naturels et des stations d'espèces d'intérêt communautaires présents sur le site.	Assurer la continuité des suivis permettant d'améliorer la connaissance des habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.	Détail de l'action : - compléter, au besoin, les états des lieux, - définir les indicateurs de suivis, - mettre en place des placettes de suivi pour les habitats naturels et les espèces, - identifier des nouveaux suivis et poursuivre les suivis existants pour les populations faunistiques.
SUI02	Poursuivre les expérimentations sur les productions fourragères des habitats naturels d'intérêt communautaire.	Acquérir des données précises et adaptées au site sur la productivité et les capacités fourragères des habitats de prés salés. Pouvoir proposer une gestion pastorale adaptée à chaque type d'habitat de pré salé.	Détail de l'action : - poursuivre les actions de débroussaillage engagées en 2008, - identifier de nouvelles parcelles expérimentales, - suivre l'évolution de la végétation sur les parcelles pilotes, - mettre en place les premières convention de pâturage sur les parcelles pilotes.
SUI03	Mettre en place un suivi hydraulique et de la qualité des eaux sur les lagunes et les zones humides périphériques.	Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux et les caractéristiques physico-chimiques des lagunes et des zones humides. Acquérir des connaissances plus complètes sur la circulation hydraulique dans les zones humides.	- d'un point de vue qualitatif : Il s'agit essentiellement pour les gestionnaires d'assurer les suivis physico chimiques lancés dans le cadre du Réseau Interrégional des Gestionnaires de Lagunes. Participer, via les comités de pilotage, aux suivis déjà existants sur le site : RSL et autres suivis réalisés par l'IFREMER, suivis DCE.... - pour les suivis hydrauliques : Il s'agit de recenser les sites nécessitant des études hydrauliques, de mettre en place des échelles limnimétriques et de rédiger les protocoles de suivi et de gestion hydraulique des sites concernés.

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

CODE	Actions du programme	Objectif de la mesure	Justification et description de l'action
ANIM01	Inciter les partenaires et acteurs du territoire à contractualiser.	Mener un travail de concertation auprès des acteurs du territoire pour la signature de futurs contrats (MAEt ou Contrat Natura 2000) ou l'adhésion à la Charte Natura 2000.	Détail de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - identification des acteurs sur le territoire, - démarchage auprès d'acteurs pouvant avoir un impact que les habitats naturels ou d'espèces, - accompagnement et rédaction des futurs contrats ou MAEt, - suivi de la mise en œuvre des contrat ou du respect de la Charte. - mise en valeur des signataires à travers les documents de communication
ANIM02	Pérenniser les groupes de travail avec les acteurs locaux	Impliquer tous les acteurs du territoire (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, associations...) dans la gestion conservatoire des milieux, des habitats et des espèces.	Détail de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - associer les acteurs aux réunions de comité de pilotage et/ou de gestion des sites, - mettre en œuvre concrète des actions de conservation avec les acteurs (travaux de débroussaillage, suivis d'espèces, chantiers divers...) - s'appuyer sur les connaissances des acteurs lors de l'élaboration des projets ou travaux, - inciter les acteurs à s'engager dans les outils contractuels proposés par la démarche Natura 2000.
ANIM03	Informers les élus et maîtres d'ouvrages aux opérations inhérentes aux études d'incidences Natura 2000	Porter à connaissance du DOCOB et de la présence du site Natura 2000 aux collectivités ou autre acteurs susceptibles de porter des projets d'aménagement du territoire.	Détail de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - diffuser le Document d'Objectifs auprès de ses acteurs, - mettre en place des réunions d'information de formation pour les dispositifs liés aux études d'incidences sur le site Natura 2000, - accompagner les futurs maîtres d'ouvrage dans la rédaction de étude d'incidence.
	Favoriser le porter à connaissance du Document d'Objectifs	Informers le grand public et tous les acteurs du territoire n'ayant pas participé à la concertation de l'existence du DOCOB et de son contenu	Détail de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des réunions publiques d'information sur le site Natura 2000 et le programme d'action qui sera mis en œuvre, - développer des outils de communication adaptés.
	Renseigner et mettre à jour la base de données SUDOCO.	Intégrer les données du DOCOB dans la base de donnée SUDOCO	Intégrer les données du DOCOB dans la base de donnée SUDOCO
	Mettre à jour, évaluer et réviser le Document d'Objectifs	Assurer le suivi et la mise en œuvre du DOCOB et prévoir sa révision dans 5 ans.	Détail de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - évaluer la mise en œuvre du programme d'action par l'analyse de l'ensemble des indicateurs de réalisation et de résultats des fiches actions. - mettre à jour régulièrement l'état des lieux, - réviser le DOCOB et proposer un nouveau programme d'action pour la période 2014-2020.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ACTIONS PROPOSEES ET LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

	Maintien et restauration de l'état de conservation des habitats....	Amélioration de la qualité de l'eau	Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques	Maintien des activités....	Gestion des usages...	Sensibilisation et formation	Animation et mise en œuvre du DOCOB
Actions proposées :							
Améliorer l'état de conservation de l'habitat lagunaire.	X	X		X		X	
Entretien des prés salés méditerranéens par les pratiques agricoles.....	X			X	X		
Entretien et/ou restaurer les milieux à inondation temporaire.	X		X	X	X		
Entretien et/ou restaurer les marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> .	X	X	X				
Gérer les fourrés et steppes salées méditerranéens.	X			X	X		
Entretien et/ou restaurer les prairies humides naturelles caractéristiques des milieux doux à légèrement saumâtre.	X		X				
Maintenir et/ou restaurer les laisses de mer et d'étang.	X						
Restaurer et entretenir les milieux dunaires et arrières dunaires.	X				X		
Entretien des milieux boisés et des haies	X						
Sauvegarder et développer les stations de nivéoles d'été	X		X		X		
Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces végétales envahissantes ou indésirables	X				X	X	
Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes ou indésirables	X				X	X	
Mettre en œuvre le programme de conservation des larvicoles	X					X	

Créer, restaurer et/ou entretenir les îlots favorables à la reproduction des laro limicoles	X		X				
Restaurer et/ou gérer les ouvrages de petite hydraulique indispensables	X		X			X	
Réduire les nuisances d'origine anthropique et/ou animale sur la reproduction des laro limicoles	X				X	X	
Conserver, entretenir et gérer les roselières en faveur des espèces paludicoles.	X	X	X		X		
Améliorer les potentialités d'accueil de la Cistude d'Europe	X		X		X	X	
Mettre en place une gestion des milieux doux favorables aux anatisés.	X	X	X				
Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de reconquête foncière des zones humides périphériques des étangs palavasiens.	X				X	X	
<i>Elabore et mettre en œuvre un protocole de suivi des poissons.</i>							
Favoriser les échanges entre les masses d'eau lagunaires.	X	X		X			
Intégrer le bassin versant dans la restauration de l'habitat lagunaire.	X	X				X	
Réduire les apports d'azote et de phosphore dans les lagunes et les ZH périphériques.	X	X		X	X		
Développer un programme de lutte contre les phytosanitaires.	X	X			X	X	
Inciter les collectivités à mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial.	X		X			X	
Conduire des travaux raisonnés de curage et d'entretien des fossés et roubines.	X		X	X	X		
Remettre en état, entretenir et/ou gérer les ouvrages hydrauliques.	X		X	X	X		
Eviter les remontées d'eau salée dans les milieux doux à légèrement saumâtres.	X		X	X			

Contenir et gérer le phénomène de cabanisation.	X				X	X	
Mettre en cohérence les documents de planification et les politiques publiques.	X					X	X
Coordonner les actions de police.	X					X	X
Gérer la fréquentation liée aux pratiques de loisirs.	X			X	X	X	
Harmoniser les pratiques de pêche sur les lagunes.	X			X	X	X	
Favoriser la cohabitation entre les usagers du site.	X			X	X	X	
Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global pour le site Natura 2000.	X					X	
Valoriser les acteurs du territoire engagés dans la démarche Natura 2000.	X			X	X		
Développer des outils pédagogiques propres au site Natura 2000.	X				X	X	
Mettre en place des formations à destination des acteurs du territoire.	X					X	
Créer un guide des « bonnes » pratiques des usages.	X				X	X	
Créer un guide des règlements en vigueur sur le site à destination des acteurs du territoire.	X					X	
Poursuivre le suivi de l'évolution des habitats naturels et des stations d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.	X			X			
Poursuivre les expérimentations sur les productions fourragères des habitats naturels d'intérêt communautaire.	X			X	X		
Mettre en place un suivi hydraulique et de la qualité des eaux sur les lagunes et les zones humides périphériques.	X	X	X				
Inciter les partenaires et acteurs du territoire à contractualiser.	X			X	X	X	X

Pérenniser les groupes de travail avec les acteurs locaux.	X			X			X
Informers les élus et maîtres d'ouvrages aux opérations inhérentes aux études d'incidences Natura 2000.	X				X	X	X
Favoriser le porter à connaissance du Document d'Objectifs.	X					X	X
Renseigner et mettre à jour la base de données SUDOCO.							X
Mettre à jour, évaluer et réviser le Document d'Objectifs.							X